VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Succession.
BATISSES.
Nos 5200-5204 rue Laurel, coin Dufossat. 45x110.

JEUDI, le 14 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne. Succession de Philip Daley.—No 92.313 du Dossier de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI le 14 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé du 11 mars 1910, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 136 borné par les rues Dufossat, Laurel, Annonciation et Bellecastle, formant l'encoignure des rues Laurel et Dufossat, et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds [110] de profondeur.

Les améliorations consistent en deux cottages simples, chacun contenant 3 chambres, cour, hangar, citerne, etc., et portant les numéros municipaux 5200-5204 rue Laurel, encoignure de la rue Dufossat.

Conditions—Comptant; l'acquéreur ne devant assumer les taxes de 1910 et prendre possession des loyers que du jour de la signature de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. 20 pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.
ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
806 rue Perdido.
13 mars—13 20 27—avril 3 10 11 12 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE
Cottage Simple, No 924 rue Nord Tonti.
Entre les rues Dumaine et St Philippe.
JEUDI, le 24 mars 1910 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.
John F. Miquet vs Frank Miquet et als.
No 91.372—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. A.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 24 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 2 février 1910 et signé du 14 février 1910, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé, étant et s'étendant dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet compris entre les rues Tonti, Dumaine, St-Philippe et Miro, désigné par le No cinq et mesurant, en mesure américaine trente pieds de face à la rue Tonti, quatre-vingt-dix pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot trois, et cent pieds neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du lot six, et trente-et un pieds six pouces et quatre lignes en largeur dans le fond, d'après un plan dressé par J. A. Pueyo, le 24 décembre 1844, et déposé en l'étude de Felix Percy, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur ledit lot de terre et tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Deuxième—Une certaine portion de terre située, s'étendant et étant dans le même district que le lot ci-dessus, faisant partie des deux lots de terre désignés par les Nos Dix et onze sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté du 17 janvier 1859, déposé en l'étude de E. I Bouny, un notaire de la ville de la Nouvelle-Orléans. Ladite portion de terre commençant à une distance de cent cinquante pieds de la rue Miro et ayant sur la ligne parallèle à la rue Miro et séparant ladite portion de terre de la balance desdits deux lots, soixante treize pieds un pouce, plus ou moins en largeur, quarante-deux pieds plus ou moins sur la ligne sur le côté de la rue St Philippe et parallèle à cette rue, et soixante-dix pieds aussi plus ou moins sur la ligne du côté de la rue Dumaine et parallèle à cette rue, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, prescriptions et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois à un étage, avec chemin pour voiture, et contenant 5 chambres, galerie dans la cour, qui est très grande, il y a une écurie, hangar, etc., portant le numéro municipal 924 rue Tonti.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans en billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les loyers devant appartenir au vendeur jusqu'à la date de la signature de l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer le paiement au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes de l'année 1909, et les frais de tous certificats et de l'acte de vente pardevant A. J. Cuneo notaire, enrégistré et recordé en cela. 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.
ERNEST A. CARRERE.
Encanteur, 806 rue Perdido.
20 fév—20 27—mars 6 13 21 22 23 24

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Shaik M. Moses vs Joseph Delille
Shaik M. Moses vs Joseph Delille

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—Nos 42.443 et 42.444—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Division A, et l'Honorable Henry Renshaw, juge de la Division C, de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 26 mars 1910, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisis dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Buck, Walshe et Buck, et Frank W. Magne, avocats pour le demandeur.
15 mars—15 21 26

Mercier Realty and Investment Co. vs George Boudelion Co.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 42.752. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Division C, de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, au No 141 rue Dauphine, coin Iberville, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 22 mars 1910, 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Deux machines à coudre Singer, une vitrine, deux "Roller Top Desks", un réchaud à huile, un lot de "Flags Bunting" etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant.—W. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Charles F. Claiborne, avocat pour la demanderesse.
10 mars—10 16 22

Moise Levy vs Andrew Leech.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 35.888—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, agissant pour le juge de la Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731, rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 19 mars 1910 à 10 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un baril de whiskey, un demi-baril de whiskey, un mirroir, un lot de verres, un lot de Hostetter Bitters, un comptoir de buvette et glacière, un lot assorti de liqueurs en bouteilles et flacons, une licence de ville de 1910 $500.00, une licence d'Etat de 1910 $200.00 et etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
8 mars—8 13 19

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellente Propriété Commerciale

522-24 RUE S. REMPARTS,
Entre les rues Poydras et Lafayette, adjacente au Marché Poydras.

Mme BELLA COHEN VS. LOUIS LAKOWSKY ET ALS.

No 90,294 du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

MERCREDI, LE 13 AVRIL 1910, A MIDI,
A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur MERCREDI, le 13 avril 1910, midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 8 mars 1910 et signé en cour ouverte le 11 mars 1910 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'ilet borné par les rues S. Rempart, Lafayette, Poydras et Dryades sur un devis dressé par J. A. d'Hémécourt, voyer, le 6 septembre 1867, annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire, daté du 22 octobre 1867 et mesurant en mesure américaine vingt et un pieds, trois pouces de face à la rue S. Rempart sur quatre vingt-quatorze pieds neuf pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un magasin simple en briques à deux étages et résidence contenant grand magasin, vestibule, galeries, office, 6 chambres, etc., loué à bail $60 par mois, et portant les Nos municipaux 522-24 rue S. Rempart.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur payables un et deux ans après la date de l'adjudication, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, par clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente, l'acquéreur devant assumer au dessus et en plus de son enchère les taxes de 1910, dix pour cent de dépôt du prix d'achat requis au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.
STROUDBACK & STERN, Encanteurs.
322 rue Baronne.
13 mars—13 20 27—avril 3 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE

INTERDICTION DE Mme EDWA JONES HELLWEGE

No 89,397—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "B"

2 Magnifiques Terrains pour Bâtir sur l'Avenue Napoléon, encoignure Remparts, borné par les rues Saratoga et Berlin.

MERCREDI, le 13 Avril, 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—MERCREDI, le 13 avril 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne à midi, en vertu d'un ordre signé le 10 février 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Dancel (autrefois Rempart) et Saratoga, désignés par les Nos un et deux sur un devis ou certificat d'arpentage dressé par S. G. Del Isle, voyer, daté du 25 octobre 1891 et annexé pour référence à un acte passé devant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le 17 avril 1893 d'après lequel dit devis lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No un formant l'encoignure de l'avenue Napoléon et la rue Dancel (Rempart).

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans représenté par billets portant intérêt à sept pour cent (7 0|0) par an, garanti par hypothèque et lien de vendeur cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les autres clauses de sécurité, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication et de déposer dix pour cent cent du prix d'achat au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur.
STROUDBACK & STERN, Encanteurs.
13 mars—13 20 27—avril 3 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ROSA FISHER.

No 92,415—Cour Civile de District, Division D.

Cottage Double Bien Situé, 1714-16 rue St-Philippe, entre les rues Claiborne et Derbigny.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 5 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 2 mars 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 207, borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Derbigny et Claiborne, lequel lot est désigné par la lettre H sur un devis de A. de Armas, voyer, daté avril 1886, annexé à un acte de Edgar Grima, notaire, daté du 28 mai 1886, et commençant à une distance de cent vingt et un pieds six pouces et quatre lignes (121' 6" 4"') de l'encoignure de la rue Derbigny, et mesurant quarante pieds dix pouces (40' 10") de face à la rue St-Philippe sur cent vingt-quatre pieds 3 pouces et six lignes (124' 3" 6"') de profondeur entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 1714 16 rue St-Philippe.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres dans les mansardes, dans chaque côté il y a 2 cabinets et grande chambre, dans le fond il se trouve une bâtisse à deux étages contenant 4 chambres et galerie de chaque côté, dans la cour citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de l'année 1910 au-dessus et en plus du prix de la vente, dix pour cent du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Anthony J. Rossi, notaire, aux frais de l'acquéreur.
STROUDBACK & STERN, Encanteurs.
6 mars—6 13 20 27—av 3 5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Ramon Solares, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 92,821—Division C — Attendu que Joseph Solares a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ramon Solares, Jr. décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. - W. L. Gleason, avocat.
16 mars—16 20 25

Succession vacante de Thos. M. Doyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82.331—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par J P. Cordill, administrateur et curateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Favrot & Friedrichs, E. T. Florance, avocats.
12 mars—12 16 21

Succession de Grover Cleveland Gerdes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 92.794—Division E—Attendu que Albert Gerdes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Grover Cleveland Gerdes, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason, avocat.
11 mars—11 15 20

Succession de Barbara Durst.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 92.484—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry L. Frantz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier —Zengel, Thomas et Suthon, avocats.
10 mars—10 14 19

Succession de Clayton Sims.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 91.875 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Lottie Sims, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier. — Félix J. Puig, avocat.
10 mars—10 14 19

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.
A. B. Gilmore vs Dr Victor L. Gilmore et als.
No 90,326—Cour Civile de District—Division E.

Vente du "Sugar Planters' Journal and Directory of Louisiana Sugar Planters", incluant listes de souscriptions, contrats d'annonces, types, cabinets, etc.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MERCREDI, le 16 mars 1910, à midi, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 25 février 1910 et signé en Cour ouverte le 3 mars 1910 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Les articles ci-dessus mentionnés d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Devant être vendue pour du comptant comme une installation faisant des affaires.
STROUDBACK & STERN, Encanteur.
Charles Rosen. H. M. Roberts, avocats.
5 mars—5 6 13 16

SUCCESSION DE HERMAN GRAF, SR.
No 88.599—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Div. B.
ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de Choix Double,

931 et 933 rue Bordeaux,
Entre les rues Camp et Magasins.

PAR STROUDBACK & STERN— Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 17 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et signé en cour ouverte, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bordeaux, Camp, Magasin et Valence, commençant à une distance de quarante-sept pieds cinq pouces du coin des rues Bordeaux et Camp, et mesurant trente pieds de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus est désignée par les Nos municipaux 931 et 933 rue Bordeaux.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 4 chambres, cour, hangar, citerne, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, représentée par billets de l'acquéreur payables en un et deux ans après date avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis dans leur paiement par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes de 1910 et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et de prendre la police d'assurance.

L'acte de vente pardevant George J. Untereiner, notaire, aux frais de l'acquéreur.
STROUDBACK & STERN, Encanteurs.
13 fév—13 20 27—mars 6 13 17

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp). Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8883 visiteurs. Prospectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein, Woerishofen, Bavière.
13 nin—1 an

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Pour effectuer un Partage
Cottage Double de Choix
Nos 823-825 rue Clouet.
Entre les rues Bourgogne et Dauphine.
In re Joseph Martino vs Nicole Martino et als.
No 91,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne — JEUDI, le 24 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 14 février 1910 et signé en Cour ouverte le 18 février 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le Faubourg Clouet, maintenant Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Clouet, Bourgogne et Dauphine, désigné par le No ... Un sur un plan de L. Surgi daté du 14 juillet 1835 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire, lequel dit lot mesurant en mesure américaine trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Clouet entre les rues Craps (maintenant Bourgogne) et Grands Hommes (maintenant Dauphine) sur cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis Livre des Transferts 23 folio 328.

Les améliorations comprennent un joli cottage double subdivisé en cinq grandes et une petite chambre de chaque côté, ensemble avec maison dans le fond, citerne, cour et allée pavées, près des écoles, églises et du marché Zengel, un voisinage bien habité. Propriété productive et de bons revenus.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant William Renaudin, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication. Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Asahel W. Cooper, avocat pour le demandeur.
J. V. & L. V. Guillotte et B. B. Howard, avocats pour le défendeur.
20 fév—20 27—mars 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain d'encoignure à Carrollton.

Succession de Adelaïde Wilmer, veuve de Jean Baptiste.
No 92.158—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ALBERT PAUL Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—JEUDI, le 17 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, daté du 9 février 1910, dans l'affaire de la succession de Adelaide Wilmer, veuve de Jean Baptiste, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, ancienne ville de Carrollton, dans l'ilet borné par les rues Washington, maintenant Fern, Huitième, maintenant Spruce, Burdette et Cypress, maintenant Panola. Ledit lot forme l'encoignure des rues Washington ou Fern et Cypress, maintenant Panola, et mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur et façade à la rue Cypress, maintenant Panola, de 120 pieds.

Conditions de la vente—Comptant.

L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes dûes et exigibles en 1910. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Charles L Denechaud, notaire.
13 fév—13 20 27—mars 6 13 17

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE
De Placement Supérieur dans la Propriété Commerciale de Choix,
Nos 626, 628, 630, 632 rue S. Remparts,
Et désirable pour habitation.
Succession de George Kleinert.
No 83,417—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur, bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 7 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 12 mars 1909 et signé le 18 mars 1909, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Les magasins et résidences doubles substantiel en brique avec mansarde Nos 626 et 628 rue Sud Rempart, contenant magasin et chambre habitable, au rez de chaussée et à l'étage supérieur. Le lot de terre est situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Circus (maintenant Sud Rempart) Girod, Phillippi (maintenant Lafayette) et Hevis (maintenant Dryades), mesurant trente pieds, onze pouces et deux lignes (30' 11" 2"') de face à la rue Circus (maintenant Sud Rempart) sur quatre-vingt-quinze pieds (95') de profondeur.

2° Les magasins et résidences doubles à un étage en bois, avec mansarde, Nos 630 et 632 rue Sud Rempart, contenant magasins et chambres habitables; le lot de terre est contigu et est dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et mesure trente-trois pieds cinq huitièmes de pouces [33' 5|8"] de face à la rue Circus (maintenant Sud Rempart) et quatre-vingt quinze pieds, onze pouces (95' 11") de profondeur. Ces propriétés sont dans une des plus actives et prospères de l'artère commerciale et sont également désirables pour être habitées ou comme placement; en dehors de quelques rues. La rue Sud Rempart promet la meilleure occasion pour une proposition commerciale, et promet de rivaliser tout en quelques années.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer la collection des billets, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, dix pour cent du prix d'achat, comptant requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.
6 mars—6 13 20 27—avril 3 7

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Julius M. Maier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 92.531—Division A—Attendu que Julia Miller, veuve de Julius M. Maier, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julius M. Maier, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Dart, Kernan & Dart, avocats.
11 mars—11 15 20

E. A. ANDRIEU,
SUCCESSEUR DE
JULES ANDRIEU,
Propriétés Foncières,
Stocks et Bons,
802 RUE PERDIDO
Membre de la New Orleans Stock Exchange
N.-O. Phone 113. Nouvelle Orléans, Lne

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.
Le Joli Cottage Simple, 623 rue Rendon, entre l'avenue Tulane et la rue Gravier.
Jolis Terrains pour Bâtir, l'ilet Holly Grove, Fig, Général Ogden et Colapissa.
Philip Spizale vs Pauline Spizale LaCroix.
No 91,466—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 7 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre lu et rendu le 21 février 1910 et signé du 28 février 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, situé, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Rendon, l'avenue Tulane (autrefois rue Commune), l'avenue Hagan et la rue Gravier, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 623 rue Rendon, désigné comme lot 28 sur un devis annexé à un inventaire pardevant A. G. La Pice, notaire en cette ville, sous la date du 7 janvier 1895, d'après ledit plan ledit lot mesure 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rendon sur 156 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple sur le devant et d'un cottage simple dans le fond du lot, chacun contenant 3 chambres, etc.

2. Six lots de terre situés dans le Septième District de cette ville (ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent) dans l'ilet Holly Grove, Général Ogden (autrefois Jackson), Fig (autrefois Treizième) et Colapissa; lesdits lots sont connus comme lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et mesurent comme suit: Les lots 1 à 4 mesurant chacun 61 pieds sur rue Colapissa sur 122 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot 1 formant le coin des rues Colapissa et Général Ogden; le lot 5 mesurant 61 pieds de face à la rue Colapissa sur une profondeur entre lignes parallèles de 122 pieds et formant le coin des rues Colapissa et Holly Grove; le lot 6 s'étendant dans le fond des lots 3, 4 et 5 et mesurant 61 pieds de face à la rue Holly Grove sur 152 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les 6 lots ci-dessus mentionnés seront vendus subdivisés d'après le plan à la Bourse des Propriétés Foncières.

Conditions—1|2 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 an pour billet de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes de ladite propriété pour l'année 1910; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Arthur B. Leopold, notaire, aux frais des acquéreurs.
E. S. Whitaker, avocat pour le demandeur.
5 mars—5 6 13 20 27—avril 3 7

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE
Deux Splendides Cottages, Sans Limite ou Réserve.
Nos 2208 et 2210 rue Quatrième et 1312 et 1314 rue S. Robertson; chacun loué à des locataires de première classe.
Dans la Succession de Elizabeth Murphy.
No 91,988—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 344 rue Carondelet—JEUDI, le 24 mars 1910, à midi, à la Bourse, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 4 février 1910, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier — Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St David et Liberté et l'avenue Washington, désigné comme lot No 18, sur un plan dressé par A. G. Blanchard, voyer, le 22 novembre 1899, annexé à et faisant partie d'un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 25me jour de novembre 1899, ledit lot étant situé, d'après le dit plan à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Quatrième et St David et mesurant trente pieds de face à la rue Quatrième sur cent vingt-sept pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ledit lot étant désignées par les numéros 2208 et 2210 rue Quatrième.

Deuxième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Locust, Freret, Thalie et Erato, désigné par le No 7 sur un certain plan dressé, par John F. Braun, voyer, daté du 25 avril 1876, et aussi désigné par le No 9 sur un plan dressé par Hedin et Schlarbom, ingénieurs civils, daté du 18me jour de mai 1854, et déposé pour référence en l'étude de Théo. O Stark, alors un notaire en cette ville, comme plan No 182, lequel lot mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; les taxes pour l'année 1910 devant être payées par l'acquéreur; l'acte de vente devant être passé pardevant Ernest Vidrine, notaire, et tous certificats devant être aux frais de l'acquéreur; 10 0|0 de dépôt requis au moment de l'adjudication, chez CICERO A. RAMSEY, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 342 rue Carondelet.
K. V. Richard, Avocat.
20 fév—20 27—mars 6 13 20 24

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Frank Goothye.
No 90,859—Cour Civile de District—Division D.

JEUDI, le 31 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, lequel ordre est daté du 21 février 1910, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

Sept certains lots de terre, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 2330, borné par les rues Français, Touro, Ne Plus Ultra ou White, et Sere, lesquels lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3 4, 12, 25 et 26 sur un plan de Geo. de Armas, voyer, daté du 19 juillet 1907, lesquels lots mesurent comme suit: les lots 1 à 4 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue des Français sur 103 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur; le lot No 1 formant le coin des rues Français et Ne Plus Ultra ou White. Le lot No 12 mesure 34 pieds de face à la rue Sere sur 128 pieds de profondeur, commençant à une distance de 137 pieds 11 pouces et 4 lignes de l'encoignure des rues Français et Sere et une pareille distance de l'encoignure des rues Touro et Sere. Les lots Nos 25 et 26 mesurent chacun 34 pieds de face à la rue Ne Plus Ultra ou White sur 128 pieds de profondeur. Le lot No 26 étant plus près de la rue des Français et le lot No 25 étant plus près de la rue Touro, et commençant à une distance de 103 pieds 11 pouces 4 lignes de ladite rue des Français et le lot No 25 étant plus près de la rue Touro, commence à une distance de 137 pieds 11 pouces et 4 lignes de ladite rue Touro.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un an après la date avec 8 pour cent d'intérêt, la portion du crédit devant être démontrée par billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé; l'intérêt devant commencer de la date de l'adjudication, ledit billet devant être garanti par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant 10 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès pour non paiement à maturité. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus de son enchère les taxes de l'année 1910 et pour l'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, chez
GEO. ST-PAUL, Encanteur.
317 rue Carondelet
Oscar Schreiber, avocat.
27 fév—27—mars 6 13 20 27 31

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

R. J. Kennedy.

ANNONCE JUDICIAIRE.

HUIT (8) LOTS DE TERRE DANS LE DEUXIEME ILET DE L'AVENUE GENTILLY,

Coin des Rues Castiglione et Clay.

Mme JACQUES GODFROY, ET AL. VS. JOHN ARTHUR MARQUET, ET AL.
No 90.356—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR R. J. KENNEDY, Encanteur—MERCREDI, le 13 avril 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, en cette ville, en vertu de et conformément à un jugement signé du 3 mars 1910, par l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, les propriétés suivantes, à savoir:

Premier—Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1729, borné par les rues Clay, Serentine [autrefois Nelson], Castiglione et Rosière, désigné par le No onze [11]. Le dit lot commençant à une distance de cent dix pieds (110') de l'encoignure des rues Nelson et Clay, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Clay sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales, le dit lot No onze (11) est contigu au lot No douze sur le côté vers la rue Castiglione.

Deuxième—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et est contigu audit lot No onze (11) sur le côté vers la rue Nelson et mesurant trente-deux pieds onze pouces de face à la rue Clay sur cent cinquante pieds de profondeur, ledit lot étant No douze (12).

Troisième—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No treize et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Clay sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Ledit lot de terre est contigu au lot No 12 sur le côté vers la rue Nelson et est situé dans le fond des lots désignés par les numéros 14, 15, 16, 17 et 18, et est situé à une distance de cent dix pieds de l'encoignure des rues Castiglione et Clay.

Quatrième—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le numéro Quatorze (14) et formant le coin des rues Castiglione et Clay, et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione sur une profondeur et façade à la rue Clay de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles.

Cinquième—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No Quinze (15) et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles; ledit lot No Quinze est contigu au lot No Quatorze et commence à une distance de trente pieds du coin de la rue Clay.

Sixième—Un certain lot de terre, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No seize (16) et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles, ledit lot No seize est contigu au lot No quinze, et commence à une distance de soixante pieds de l'encoignure de la rue Clay.

Septième—Un certain lot de terre, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No dix sept (17) et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes égales et parallèles; ledit lot No dix sept est contigu au lot No seize et commence à une distance de quatre vingt dix pieds de l'encoignure de la rue Clay.

Huitième—Un certain lot de terre, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite désigné par le No dix huit (18) et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles. Ledit lot No dix huit est contigu au lot No dix-sept et commençant à une distance de cent vingt pieds de l'encoignure de la rue Clay.

Lesquels dit lots de terre sont désignés par les numéros 11, 12, 13, 14, 15 16 17 et 18 sur un certain plan de C. Girroux voyer, daté du 19 décembre 1849 et déposé en l'étude de H. B Cenas, ancien notaire

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat sur la tite propriété pour l'année 1909, tous les certificats et déposer chez l'encanteur au moment de l'adjudication vingt (20) pour cent du prix d'achat.

L'acte de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 mars—13 20 27—avril 3 10 13

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Dennis Sheen.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Dennis Sheen, No 91,702 du dossier de ladite Cour, ledit ordre daté et signé du 24 février 1910 et adressé à Joseph L. Onorato encanteur, l'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 31 mars 1910, à midi, la propriété foncière décrite comme suit—

Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de cette ville, et mesurant deux arpents de face à la rue S-Claude sur soixante-cinq et 82|100 d'arpents plus ou moins en profondeur, bornée au-dessus par des terres autrefois appartenant à Gourdain, et au-dessous par des terres autrefois appartenant à A. Castaing. La location et description de ladite étendue de terre sont plus complètement démontrées sur un plan ou devis dressé par Arthur de Armas, alors député voyer de ville, daté Nouvelle-Orléans, 15, 16 et 17 novembre 1881; d'après lequel l'encoignure supérieure est identifiée par une borne ou piquet au point marqué par la lettre A et de là s'étendant au long de la rue Bons-Enfants (maintenant rue St Claude) une distance de trois cent soixante-quatorze pieds cinq pouces et six lignes à une borne ou piquet au point marqué par la lettre B, lequel dit point B est sur la ligne du centre de prolongation de la rue Andry et la ligne de borne de ladite propriété ici vendue qui la sépare de la propriété autrefois appartenant à Gourdain est démontré par cinq piquets ou marque de borne placés à cinq cents pieds de distance aux points marqués A. C. D. G. et I et la ligne de borne laquelle sépare l'étendue vendue de la propriété autrefois appartenant à A. Castaing est démontrée par cinq piquets ou marques de borne placés à cinq cents pieds de distance à des points marqués B. E. F. H. et K. la ligne formée comme cela étant la ligne du centre d'une prolongation de la rue Andry. Sur une prolongation du côté Sud de la rue Girod la propriété n'a que trois cent soixante-onze pieds deux pouces et une ligne de largeur sur une prolongation du côté sud de la rue Prosper il y a trois cent soixante-sept pieds un pouce et deux lignes de largeur, et se rétrécit proportionnellement en largeur sur la ligne du fond, et sur le côté ouest il y a une profondeur de douze mille six cent et treize pieds trois pouces et deux lignes et du côté de l'est il y a une profondeur de douze mille et cinq cent cinquante deux pieds, sept pouces et cinq lignes le tout desquels sera démontré plus complètement sur le devis ci-dessus référé, la plus grande portion étant annexée à un acte pardevant Félix J. Puig, notaire, daté du 30 juin 1909.

Conditions—L'assomption par l'acquéreur de trois billets, signés par le défunt Dennis Sheen, datés du 30 juin 1909 chacun pour la somme de huit mille quatre cent et quarante quatre dollars et quarante quatre cents [$8,444.44] dus respectivement le 30 juin 1910, le 30 juin 1911, le 30 juin 1912, tous portant intérêt au taux de six [6 0|0] pour cent par an de leur date jusqu'au paiement, la balance comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1910 au-dessus et en plus du montant de son enchère et de déposer chez l'exécuteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication et en défaut de ce dit dépôt, la propriété sera encore offerte en vente par l'encanteur. Les loyers de la propriété devant appartenir à la Succession, jusqu'à l'exécution de l'acte notarial la vente étant faite, sujette aux droits des locataires d'exploiter leurs récoltes actuelles, une portion de cette propriété est maintenant louée à des petits fermiers. L'acte de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.
J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.
27 fev—27—mars 6 12 20 27 31

AVIS AUX CREANCIERS.

Etat de la Louisiane versus Lumbermen's Mutual Accident Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,225, Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette liquidation et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 1er compte provisoire présenté par Charles E. Wermuth, Liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Frank E. Rainold, J. C. Henriques, avocats.
10 mars—10 14 19

A. Vizard versus Channell Bottling Works.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 91,586—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alexander Allison, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Denègre et Blair, Henry H. Chaffe, avocats.
8 mars—8 12 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, Division E—No 92,240 — Interdiction de Oscar Allen — Jugement.

Cette affaire ayant été présentée ce jour pour être jugée.

Présents: MM. Henriques & Duchamp, avocats pour le demandeur; M. T. D. Flynn, avocat pour le défendeur.

Quand après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et l'avocat, la cour étant de l'opinion, pour les raisons oralement assignées, que le défendeur est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires.

Il est ordonné, adjugé et décrété, qu'il y ait jugement dans cette affaire, décrétant que le défendeur, Oscar Allen est dément et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires et prononçant son interdiction: tous les frais de cette procédure devant être payés des biens dudit défendeur.

Jugement lu et rendu en cour ouverte le 10 février 1910.

Jugement signé en cour ouverte le 16 février 1910.
Signé: GEO. H. THEARD.
Pour copie conforme: Juge.
P. A. DUCOING, Député-Greffier.
20 fév—20 26—mars 5 12 19

COUR CIVILE DE DISTRICT, Division C — No 92,767 — James T. Melton vs Ses Créanciers — Ordre — Considérant la pétition suivante et les tableaux des ressources et passifs dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné que, après due annonce, avis et citations aux créanciers, requis par la loi, une réunion des créanciers dudit James T. Melton soit convoquée et tenue d'après la loi, devant Robert P. Upton, notaire, en son bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, commençant le 11me jour d'avril 1910, à 11 heures A. M., pour voter, accordant ou refusant l'application dudit James T. Melton, pour un répit de neuf, douze, dix-huit et vingt quatre mois de la date de ladite réunion.

Il est de plus ordonné que Ed P. Foley, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et la propriété dudit James T. Melton soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 8 mars 1910.
Signé: E. K. SKINNER,
Pour copie conforme: Juge
J. McCORMICK, Député-Greffier.
Benjamin Y. Wolf, avocat.
10 mars—10 14 19

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Annie Wise, veuve de Joseph A. Bergman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 92.764 — Division B—Attendu que Moise Bergman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Annie Wise, veuve de Joseph A. Bergman, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Meyer S. Dreifus, avocat.
9 mars—9 13 18

Succession de Carl H. Taft

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 90,233— Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jas P. Cordill administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Favrot & Friedrichs, avocats.
9 mars—9 13 18

Succession de Mme Rachel Renaford ou Raford.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,048—Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Joseph Hecker, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—G. G. Kronenberger, avocat.
9 mars—9 13 18

Succession de Joseph Waetcher et Mme Joseph Waetcher (consolidées).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. Nos 91,623 et 78,134 consolidées—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 1er compte provisoire présenté par J. P. McMahon et Arthur J. Waetcher, exécuteurs testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Frank McGloin, avocat.
9 mars—9 13 18

Succession de George W. Barbat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 84.037. Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présenté par George W. Barbat, administrateur de cette succession ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier — John C. Wickliffe, avocat.
12 mars—12 16 21